

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	31 (1943)
Heft:	630
Artikel:	En témoigneriez-vous ?
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-264741

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour les personnes assujetties au service obligatoire du travail, tels les travailleurs de l'agriculture ou affectés à des travaux de construction d'intérêt national, elles touchent, outre le salaire en usage dans la localité, des allocations de transfert, basées selon les normes et conditions de l'allocation pour perte de salaire et de gain. Le Conseil fédéral finance encore d'autres œuvres sociales: la lutte contre le chômage, l'aide aux chômeurs, la création de possibilités de travail, etc. La guerre ayant créé de nouvelles obligations, il fallut songer à assurer les équipages des navires battant pavillon suisse contre les accidents et la maladie. Si l'évacuation de zones menacées devait se produire, c'est aussi la Confédération qui devrait prendre à sa charge les frais de transport, l'enfret et le logement des évacués sur l'ordre du commandement de l'armée. Précautions d'hygiène, service sanitaire aux frontières, mesures de prophylaxie destinées à protéger la population contre le danger des entrées massives de réfugiés sur notre territoire se sont avérées indispensables en ces temps troublés. Une direction centrale, ayant installé des postes sanitaires aux différentes stations frontières, est chargée de la surveillance au point de vue sanitaire de tout étranger pénétrant sur le sol helvétique; actuellement, dix-neuf de ces postes fonctionnent régulièrement. La section de rapatriement de l'Office de guerre pour l'assistance a organisé des Commissions de rapatriement, qui sont chargées de s'occuper des Suisses contraints de retourner au pays. La Confédération pourvoit complètement à leur entretien durant les six premiers mois s'ils sont sans ressources; à l'expiration de cette période, c'est au Bureau central pour l'aide aux Suisses rentrés de l'étranger qu'incombe le soin de les entretenir.

Si l'on ajoute à ce panorama de la vie sociale dans notre pays les 80 millions que la Confédération affecte à la baisse du prix du pain, les distributions de fruits frais aux ménages modestes ou nécessiteux, l'organisation de ventes à prix réduit de fruits et de pommes de terre par l'Office fédéral de guerre pour l'assistance, ainsi que celle de tissus et laine à tricoter pour les petites bourses... on n'aura encore qu'une idée bien imparfaite de tout ce qui a été, et qui est quotidiennement accompli chez nous, dans le vaste champ de l'assistance sociale. Il n'est que juste d'en rendre hommage à nos autorités qui cherchent inlassablement à perfectionner une législation sociale dont la valeur, cependant, est universellement reconnue.

Fanny May.

Eloge de la femme suisse

...Epouse et mère admirable, elle est enjouée et sérieuse en même temps. Elle a l'énergie quand il faut sauver une situation menacée, et le sourire quand il faut engager l'homme à faire un effort. Elle chante à ses petits les vieux refrains populaires, et c'est en l'écoulant le soir autour du foyer qu'ils apprennent à aimer leur pays...

Anton SUTER † 1942

(Extrait de son discours au Grand Conseil vaudois lors du dépôt de son projet reconnaissant le droit de vote aux femmes (1917).)

tigieux règne de trente quatre ans, où la Russie, sous le sceptre d'une femme, tint tête à la Turquie et s'imposa comme une puissance à tous les monarques d'Europe. L'empereur Joseph II, Frédéric le Grand, Gustave III de Suède sont obligés de compter avec la volonté de Catherine. Elle juge sévèrement la France et les Bourbons, mais se laisse éblouir par l'élegance de Versailles. Dans son pays, elle encourage les lettres, les arts, la science, maintient un ordre absolu, régne sur le peuple avec une fermeté et une honte qui la font adorer; les pauvres gens l'appellent « notre petite mère Catherine ».

Cependant des bruits coururent. Cette femme est un assassin. Cette femme est un esprit fort. Elle ne craint ni Dieu ni diable, se livre à toutes sortes d'orgies, se réserve des plaisirs secrets. Chaque nuit un jeune amant est livré à ce monstre... Oui, des bruits de ce genre ont dû courir parmi les contemporains. L'étrange chose est qu'on ne les trouve pas consignés dans les mémoires du temps. Ils ne sont mis par écrit que plus tard et recouvrent la consécration de l'histoire. L'opinion publique au dix-neuvième siècle, considère la géniale souveraine comme une des hontes de l'humanité...

Mais voici Mary Lavater qui remet devant nos yeux les mémoires de ceux qui ont connu Catherine : elle les lit avec soin ; elle compile les correspondances du temps ; elle examine les portraits de la petite princesse Sophie, de la grande duchesse, de l'auguste tzarine. Et voici ce qu'elle nous dit :

IN MEMORIAM

Mme Clotilde Vidart

Tous ceux qui ont le culte du souvenir, en apprenant le décès survenu le 24 décembre dernier de Mme Clotilde Vidart, auront évoqué à la fois l'inoubliable mémoire de sa sœur, Camille Vidart, mais aussi la sienne propre, à elle, qui savait si bien se rappeler le passé et le faire revivre...

Moins brillamment douée peut-être que son ainée, moins étincelante dans sa conversation, moins hardie dans ses vues, Mme Clotilde Vidart représentait davantage, dans l'association des deux sœurs, ce que l'on est convenu d'appeler l'élégit féminin, fait de plus de douceur et de tout autant de reconfortante bonté ; mais elle savait tout aussi bien qu'elle prendre nettement position, blâmer des abus, réclamer des réformes,暮, elle aussi, par ce sentiment de justice sociale, par cette soif d'équité qui fut la caractéristique des filles du Dr. Vidart. De santé délicate, elle fut obligée de se ménager davantage, prit moins que Mme Camille Vidart part à la vie publique, mais y porta tout autant d'intérêt, suivant par son intermédiaire toutes les périodes des efforts tentés par de vaillantes pionnières, applaudissant à leurs succès, souffrant de leurs échecs, et créant autour de sa sœur et de ses collaboratrices une atmosphère chaude et bienfaisante d'intimité et de compréhension. Cet intérêt, elle le garda précieusement, aussi longtemps qu'elle le put après le départ de son ainée, restant membre de nos Sociétés même lorsque l'état de sa santé ne lui permettait plus d'en suivre les séances, s'intéressant à nos programmes d'activité, lisant nos publications, échangeant avec celles qui étaient restées fidèles à tant de souvenirs des impressions et des opinions... Puis, la maladie à son tour fit son œuvre, et la place est vide maintenant aussi de celle que si souvent nous avons vu aux côtés de sa sœur, dans une ferme de la campagne vaudoise, un appartement pittoresque de la vieille Genève, ou une maisonnette de banlieue dont l'étroit jardin leur donnait l'illusion de la campagne que toutes deux aimaient tant. Et à cette occasion ont surgi bien des souvenirs qu'il est à la fois doux et mélancolique de rappeler...

Pour elle, pour sa compréhensive bienveillance, sa sympathie toujours en éveil, son intérêt pour toutes les idées sous lesquelles nous bataillions depuis plus de trente ans, aussi bien que pour la mémoire de sa sœur à laquelle chacune de nos féministes romandes doit tant, notre Mouvement tenait à saluer la mémoire de Mme Clotilde Vidart, lors de son entrée dans le grand repos.

E. Gd.

Sœur Rose

Tout le canton de Vaud connaît sœur Rose, et tout le canton de St-Loup porte le deuil de sœur Rose, directrice de la Maternité de Lausanne depuis 28 ans, décédée à St-Loup après une courte maladie.

Rose-Alice Roulet était élève de l'Institution des diacresses de St-Loup ; ses connaissances professionnelles étaient grandes, son caractère, sa valeur morale à la hauteur de ses capacités, si bien qu'au début de mai 1914, elle était nommée sœur-directrice de la Maternité de Lausanne, alors logée dans un petit pavillon au-dessus de la cour de l'Hôpital ; sœur Rose suivit avec joie ses malades dans le grand bâtiment pourvu d'installations modernes édifié à droite de l'avenue de La Sallaz ; sœur Rose dirigeait tout ce monde d'une main ferme et douce à la fois, avec courage et bonté. Son abord était brusque, mais elle était bonne, patiente, compréhensive. Que de mères elle a vu sortir rayonnantes de joie, tristes ou désespérées ! aussi ne nourrissait-elle aucune illusion sur le genre humain, tant elle avait vu d'abandons, de bassesses, de lâchetés ; sœur Rose était féministe, je vous en réponds, et elle ne mâchait pas la vérité au père indigne, quand elle pouvait l'attraper. Elle accompagnait sa besogne avec une grande dignité et ne témoignait pas vers le corps médical de cette fausse humilité et de cette servilité dégradante que tant d'autres croient devoir employer, et qui sont si nuisibles à l'armée des garde-malades et des infirmières.

Toutes celles qui l'ont vu passer dans les corridors et dans les salles gardent le souvenir du teint coloré, des cheveux blancs sous la coiffe, et des yeux si vifs de sœur Rose, et aussi de la tâche immense qu'elle a accomplie avec tant de talent.

S. B.

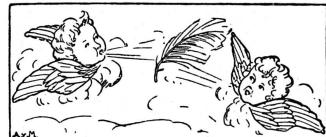
on nous rationne aussi les carottes...»
Ainsi s'échappent les paroles de tous côtés, donnant naissance aux rumeurs, ces affreux avortons qui empoisonnent notre vie économique et sapent la base de notre discipline nationale.

Madame et chère lectrice, connaissez-vous ces magasins ? Voulez-vous nous aider à combattre ces « rumeurs de boutique » ? Il y a un remède simple et efficace : à l'acheteuse « au courant » qui lance la nouvelle d'un rationnement imminent, d'un séquestre, d'une interdiction nouvelle ou qui met quelque voisin en suspicion, répondre par cette petite phrase aimable, mais ferme :

En témoigneriez-vous ?

Si nous le faisons avec esprit de suite, et au bon moment, nous verrons que bientôt les rumeurs se réfugieront, comme de vilaines arraignées, derrière les caisses du magasin et mourront d'une mort pitoyable. Ce qui vivra, ce sera l'attitude saine et droite qui devrait plus que jamais distinguer notre vie nationale.

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES



DE-CI, DE-LA

Une femme conservatrice de musée.

Le Conseil d'Etat vaudois a nommé, le 30 décembre, conservatrice du Musée historique cantonal, à la place de M. Jacques Chevaley, démissionnaire, Mme Anne-Lise Reinbold, la fille de M. le Dr. Paul Reinbold.

Mme Reinbold est fort bien préparée à cette tâche et pourra faire au Musée historique, qu'abrite le Palais de Rumine, du bon et excellent travail. C'est une élève de l'Ecole du Louvre à Paris.

De la cuisine dirigée.

Pour apprendre aux Anglaises à tirer le meilleur parti des denrées alimentaires, le ministère du ravitaillement a créé, dans tout le pays, des centres recueillant les suggestions des ménagères. Toute idée intéressante est transmise à Miss Mac Leod, qui possède une documentation internationale sur les méthodes employées dans les hôpitaux, dans les hôtels, dans les ménages de toutes les classes sociales.

Miss Mac Leod dirige le laboratoire d'essais culinaires au ministère du ravitaillement ; elle exécute les nouvelles recettes, les fait goûter à quinze ou vingt personnes, à de hauts fonctionnaires, au ministre même. Après ce referendum, la recette est acceptée ou refusée ; si elle est jugée

Progrès en Argovie

Récemment est entré en vigueur, dans ce canton, un contrat-type de travail, établi par le gouvernement, d'entente avec les organisations féminines, qui s'applique aux employées de maisons ; il contient des dispositions relatives à la durée du travail, au repos nocturne, aux heures de liberté et exige que les employeurs assurent leurs employées contre la maladie et les accidents.

Vraiment, le canton d'Argovie s'est décidé à rattraper le temps perdu et à utiliser dans plusieurs domaines les forces et les capacités féminines. Après une nouvelle loi scolaire nettement progressiste en ce qui concerne les commissaires féminines, il revisa sa loi sur les tribunaux de prud'hommes et, après Genève, Neuchâtel et Vaud, il prévoit que des femmes pourront être élues juges, spécialement dans les groupes concernant les professions féminines. Il appartiendra au gouvernement

de décider dans quels groupes les femmes seront appelées à siéger.

La nouvelle loi argovienne sur les traitements du corps enseignant stipule qu'instincts et instinctives reçoivent le même traitement. Le Grand Conseil argovien fait donc bien le principe : *A travail égal, salaire égal.*

S. F.

En témoigneriez-vous ?

Nous sommes au magasin, il est bondé, le public est obligé d'attendre.

« Savez-vous que demand... »

« L'avez-vous aussi entendu dire, Madame Dupont ? le chocolat... »

« Avez-vous vu les wagons de charbon qui ont passé hier ? on dit que... »

« Mais oui, le voyageur qui vient trouver ma belle-sœur a dit... »

« Ah, je comprends, alors : voilà pourquoi

33 professeurs
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
Ecole LEMANIA
LAUSANNE

la faute d'un successeur incapable, malade, et malveillant ? Catherine n'avait-elle pas eu raison de tout préparer afin que son propre fils fut écarté du trône ?

A partir de la minute où Paul était apparu dans la chambre mortuaire, avec une expression satisfaite et le visage rayonnant de bonheur, pour constater le décès de sa mère, les appréhensions qu'elle avait eues furent confirmées. Ce n'est pas pour rien que les nobles qui avaient pu observer le futur tsar au cours des dernières années furent pris d'une terreur panique à la nouvelle inattendue de la mort de Catherine. La toute puissance d'un autocrate russe entre les mains d'un fou pouvait être cause d'un malheur inexprimable.

Aussi, déjà peu d'heures après la mort de l'impératrice, traînée sur traîneau se mirant en route vers la frontière finnoise : c'était un sauve-qui-peut à la nuit tombante. Et, quand le premier jour se leva sur la Russie orpheline, les fonctionnaires de police, munis des ordres d'arrestations que l'empereur avait dictés toute la nuit, trouvèrent plus d'un portail fermé et bien des palais inhabités.

L'esprit malade de Paul écumait de rage devant toute opposition, se voulant contre tous les partisans de feu sa mère, même le plus éloigné, s'élevant en tempête contre tout ce qui avait été son œuvre. Le premier ukase que Paul rédigea, la veille encore du jour mortuaire, le 16-17 novembre 1790, décrétait la libération du meurtre de son père, Pierre III. Son second ukase ordonna le transfert des restes de l'empereur assassiné, du couvent Alexandre-Newsky au Palais d'hiver, dans un vestibule à colonnades où Catherine